



Dossier d'inscription Saison 2018

Inscription et accès aux activités

Nouveaux adhérents :

Le futur adhérent ne pourra commencer son activité que muni d'un dossier d'inscription complet et après avoir payé l'intégralité de sa cotisation. Les nouveaux adhérents disposent, avant de prendre leurs décisions, de deux semaines d'essai. Passé ce délai, les inscriptions devront être régularisées.

Ancien adhérents :

Les anciens adhérents devront rendre leurs dossiers d'inscription avant fin octobre.

Les adhésions Aventure Outdoor ont cours du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Seuls les adhérents à jour de leurs cotisations ont accès aux activités Canoë-Kayak et autres activités proposées. Toute personne non adhérente pourra se voir refuser l'accès aux entraînements et aux infrastructures mises à disposition.

Pour la pratique du Canoë-Kayak et des disciplines associées, il est impératif de savoir nager une distance minimale de 50 m avec immersions (brevet de natation à fournir). Une vérification pourra être effectuée par les cadres de la section en début de saison.

Activités proposées

L'association Aventure Outdoor propose diverses activités Canoë-Kayak (randonnées touristiques et sportives, free-style) et disciplines associées (nage en eau vive, stand up paddle).

Stages multi-activités proposés pendant les vacances scolaires selon calendrier établi.

Horaires

Piscine municipale de Saint Jean de Braye, tous les vendredis (hors périodes de vacances scolaires) de 20h45 à 22h30.

Navigation en Loire ou autres sites, tous les week-ends

Pour plus d'information, se renseigner auprès des cadres de l'association.

Accès au calendrier des activités pour les détenteurs d'adresses mail (Gmail)

Tarifs des cotisations

	Licence « jeune »	Licence « adulte »
Tranches d'âges	De 8 à 15 ans	Plus de 15 ans
Cotisations – Tarifs de base	75,00 €	85,00 €
Supplément première inscription	+ 15,00 €	+ 20,00 €
Assurance complémentaire IA Sport +	15,00 €	15,00 €

Règlement par Cartes Bancaire ou par chèque libellé à l'ordre de « AVENTURE OUTDOOR »

Réduction possible pour les familles ; possibilité de règlement en plusieurs fois (à voir avec Joris)

Responsabilité - Assurance

Les adhérents mineurs sont sous la responsabilité de l'association « Aventure Outdoor » uniquement lors des heures d'entraînement ainsi que pendant les sorties « loisirs » et « compétition » prévues au calendrier de l'association. Les parents devront s'assurer de la présence d'un animateur responsable avant de se séparer de leurs enfants. Il est aussi demandé aux parents de venir chercher leurs enfants dans les locaux après chaque entraînement.

Association Aventure Outdoor - SMOC Canoë-Kayak

Association à but non lucratif

Siège social : 71 avenue Charles PEGUY – 45800 Saint Jean de Braye – N° SIERT : 50415456800019

Au cours des entraînements et des stages, dans les locaux ou les véhicules, Aventure Outdoor ne pourra être tenue responsable de la perte, du vol ou de la dégradation de tous objets apportés ou appartenant à l'adhérent.

L'association Aventure Outdoor est assurée en responsabilité civile uniquement pour les activités Canoë-Kayak et disciplines associées.

Les adhérents à jour de leurs cotisations et licenciés auprès de la Fédération Française de Canoë-Kayak sont assurés en dommages corporels. Il est proposé aux licenciés de la FFCK de souscrire à une option complémentaire. (Voir « *Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente* »)

Dans le cadre des activités proposées par Aventure Outdoor, d'autres activités sportives pourront être proposées. Toutefois ces activités ne pourront être réalisées que sous l'entière responsabilité des adhérents ou de leurs représentants légaux. Aucune assurance responsabilité civile ou dommages corporelle n'est souscrite par l'association Aventure Outdoor. Il est donc conseillé à toutes personnes désirant de nous accompagner dans ces autres activités de souscrire une assurance dommage personnelle.

Equipement de navigation






Pour la pratique du Canoë-Kayak et du Stand Up, il faut prévoir l'équipement listé dans le tableau suivant, sans oublier les sous-vêtements thermiques. Seuls les gilets de sauvetage et les casques sont mis à disposition gratuitement aux adhérents.

Pour les jeunes adhérents âgés de moins de 16 ans, Aventure Outdoor vous propose de louer tout l'équipement de navigation (à l'exception des sous-vêtements). L'avantage est de permettre aux jeunes d'avoir un bon équipement sans avoir l'inconvénient de devoir le remplacer quand ils grandissent.

La location comprend un package complet listé dans le tableau suivant pour un montant annuel de 60,00 €. (période de location du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016 ; pas de remise pour une location en cours de saison ; pas de location partielle du package)

La réservation du matériel se fait par la fiche de location jointe, accompagnée du règlement (carte bancaire ou chèque libellé à l'ordre d' « AVENTURE OUTDOOR »).

Vous pouvez aussi acquérir tout ou partie de cet équipement et bénéficier d'éventuelles remises club (voir avec Joris)

		Prix public (approximatifs)
	<u>Anorak Hiko Switch manches longues (ou équivalent)</u> Coupe-vent semi-étanche destiné à la compétition et à l'entraînement en kayak eau vive, son tissu respirant assure une protection thermique suffisante en intersaison,	70,00 €
	<u>Long John Pro Attitude Outdoor (ou équivalent)</u> Long John en néoprène souple de 4 mm, confortable et ultra polyvalent. Les genoux et les fesses sont en néoprène Supratex plus dense pour garantir de la souplesse et la résistance à l'écrasement et aux frottements.	105,00 €
	<u>Chausson NRS Commercial (ou équivalent)</u> A la base étudié pour les structures commerciales. Il est construit en néoprène 3 mm ultra souple et possède une bonne semelle pour les déplacements avant la navigation.	50,00 €
	<u>Gilet Hiko Swift (ou équivalent)</u> Gilet canoë/kayak polyvalent. Réglages variables sont particulièrement pratiques pour les écoles de pagaies. Tailles : XS (30-35 kg) ; S/M (30-60 kg)	45,00 €
	<u>Casque Egalis Junior ou Wild Water (ou équivalent)</u> Adapté aux petites têtes avec système de réglage, ce casque est parfait pour les enfants et le collectif.	40,00 €
	<u>Total prix public</u>	310,00 €

« Un vaccin pour les sportifs en eau douce

La leptospirose est une maladie transmise à l'Homme par les eaux souillées. L'Institut national de la veille sanitaire préconise de sensibiliser les sportifs en eau douce à cette maladie et d'envisager une vaccination. Les enfants adeptes du canoë peuvent en effet la contracter par contact de la peau ou des muqueuses avec une eau contaminée. Après dix jours d'incubation, les symptômes ressemblent à ceux de la grippe (maux de tête, douleur musculaire, fièvre ...) et le diagnostic n'est pas toujours facile à établir. »

Isabelle BOYAVALLE – FE magazine N°443 – avril/mai 2003